

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 749

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **2 décembre 2024**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 749** concernant l'application de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance à l'égard du 485, avenue Brodeur.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 10 décembre 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim